



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salles Lavalette se sont réunis le Mercredi 14 septembre 2022 à 20 heures, salle de réunion du conseil municipal, Mairie de Salles Lavalette, sous la présidence de Madame Carine DAULON Carine, Maire.

Etaients Présents : Carine DAULON-Olivier GUERIN-Emmanuel GOUPILLEAU-Jean-Claude CZERWINSKI-Brigitte BRATEK-Léa DESCHOENMAECKER-Thierry CRESPO-Brigitte RICCI-Pierre BOUSSEAU  
Etait absente excusée : Catherine PALLUT qui a donné pouvoir à Mme Brigitte RICCI

Est élue secrétaire de la séance : Léa DESCHOENMAECKER

Madame Carine DAULON ouvre la séance est 20 heures.

### **Délibération 2022\_8\_1 : Taux de promotion pour les avancements de grade**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément au 2e alinéa de l'article 49 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis du comité technique réuni le 12 septembre 2022,

Considérant la proposition de tableau annuel d'avancement de grade :

- Mme D : actuellement adjoint administratif territorial deviendrait adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- M. B : actuellement adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe deviendrait adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe
- M. P : actuellement adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe deviendrait adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
C	adjoint technique	adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'adopter les ratios proposés ci-dessus.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **Délibération 2022\_8\_2 : Remboursement de la redevance ordures ménagères par les locataires**

Madame le Maire donne lecture de l'avis d'imposition des taxes foncières 2022.

Elle rappelle qu'il convient de demander le remboursement des taxes d'ordures ménagères à chaque locataire des immeubles communaux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de demander les remboursements suivants :
  - M. D : 10 €/mois
  - M. M : 19 €/mois à compter du 1er octobre 2022
  - Mme T : 14 €/mois à partir du 1er octobre 2022
  - M. D : 14 €/mois à compter du 1er octobre 2022
  - SAS C : 397 € pour l'année 2022
  - M. C : 151 € pour l'année 2022
  - SARL G : 20 €/mois
- Demande à Madame le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **Délibération 2022\_8\_3 : Crédits supplémentaires – Budget primitif 2022**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de procéder au vote de crédits supplémentaires sur certains chapitres suite à la mise en location du logement au-dessus de la mairie.

Elle donne lecture de la proposition de décision modificative suivante :

### RECETTES A OUVRIR

- Cpte 752 - revenus des immeubles + 2 040 €

### DEPENSES A OUVRIR

- Cpte 6232 - fêtes et cérémonies + 2 040 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu la nécessité de procéder au vote de crédits supplémentaires sur certains chapitres du budget primitif 2022,
- Accepte de procéder au vote des crédits supplémentaires tels que mentionnés ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à saisir la décision modificative correspondante.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **Délibération 2022\_8\_4 : Virement de crédits – Budget primitif 2022**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de procéder au vote de virement de crédits sur certains chapitres suite à la nécessité d'entreprendre des travaux sur des immeubles communaux.

Elle donne lecture de la proposition de décision modificative suivante :

### CREDITS A OUVRIR

- Cpte 2132 Op 10020 - Maison Dufour + 5 000 €

### CREDITS A REDUIRE

- Cpte 2138 Op 10019 - Local activités - 5 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu la nécessité de procéder au vote de virement de crédits sur certains chapitres du budget primitif 2022,
- Accepte de procéder au vote des virements de crédits tels que mentionnés ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à saisir la décision modificative correspondante.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Délibération 2022\_8\_5 : Réseau eaux pluviales Maison Dufour/Maison Chartier**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de restauration et de création de deux logements locatifs ainsi que l'acquisition de la maison contiguë à cet ensemble immobilier.

Elle explique la situation de la maison contiguë qui ne possède pas de terrain et donc pas de possibilité de déverser les eaux pluviales collectées par les dalles de cet immeuble.

Elle propose au conseil municipal de mettre à profit les travaux de restauration et de création de logements locatifs pour mutualiser le réseau d'eaux pluviales.

Elle donne lecture de la proposition de l'entreprise SAS Rénovation Laguillon sur l'installation mutualisée du réseau d'eaux pluviales pour ces deux ensembles immobiliers se chiffrant à 3 189.60 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Considérant l'absence de terrain de la maison contiguë permettant le déversement des eaux pluviales collectées,
- Considérant les travaux actuels de restauration et de création de deux logements locatifs,
- Accepte de mutualiser le réseau d'eaux pluviales,
- Accepte la proposition de l'entreprise SAS Rénovation Laguillon pour un montant de 3 189.60 €,
- Donne pleins pouvoirs à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire pour signer le devis.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Délibération 2022\_8\_6 : Bail dérogatoire avec l'entreprise SASU AMZ Bâtiment**

Madame le Maire informe l'assemblée que la commission "Développement économique et accueil des porteurs de projets" a rencontré l'entreprise SASU AMZ Bâtiment début septembre.

Cette entreprise, créée en 2021 et spécialisée dans les travaux de platerie et plaquisterie, recherche un local afin d'y installer son bureau administratif.

Il a été proposé la location de la salle Générations.

Il convient de définir les modalités de location de cette salle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Considérant que la commune de Salles Lavalette est propriétaire de la salle Générations cadastrée Section C N°867,
- Considérant que la commune de Salles Lavalette a proposé la location de cet immeuble à l'entreprise SASU AMZ Bâtiment - La Grange du Treuil - 16 190 SALLES LAVALETTE, afin de lui permettre d'installer son bureau administratif,
- Considérant qu'il peut être procédé à la signature d'un bail dérogatoire à intervenir entre la commune de Salles Lavalette et SASU AMZ Bâtiment,
- Autorise la signature d'un bail dérogatoire d'une durée d'un an (1 an) à compter du 1er octobre 2022 et pour s'achever au 30 septembre 2023,
- Consent ce bail dérogatoire pour un loyer mensuel de 150 €, frais d'électricité non compris,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire pour la signature de ce bail et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **Délibération 2022\_8\_7 : Avenant N°2 – Architecte – Travaux maison Chartier**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération N°2018-6-7 du 21 décembre 2018, la commune de Salles Lavalette a attribué le marché de maîtrise d'œuvre - Travaux maison Chartier - à Mme NANOT-HERBRETEAU Françoise pour un montant prévisionnel de travaux de 190 000 € ht et des honoraires de 18 658 € ht et par que, par délibération N°2020-9-4 du 25 novembre 2020, la commune de Salles Lavalette a approuvé l'avenant N°1 fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 23 004.91 € ht.

Madame le Maire donne lecture du projet d'avenant N°2. Ce nouvel avenant est engendré du fait de l'allongement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la part "Direction de l'exécution des travaux". Compte tenu de la conjoncture actuelle et des délais exceptionnellement longs pour approvisionner les matériaux, le délai d'exécution a été prolongé de 3.5 mois. La mission de maîtrise d'œuvre (phase DET) est prolongée de 2 mois et entraîne un nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à 24 574.29 € ht (soit + 1 569.38 € ht).

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Considérant le coût définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre,
- Considérant la conjoncture actuelle et les délais exceptionnellement longs des approvisionnements en matériaux,
- Considérant le prolongement des délais d'exécution de 3.5 mois,
- Approuve l'avenant N°2 du marché de maîtrise d'œuvre fixant le nouveau montant du marché à 24 574.29 € ht,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer l'avenant N°2 correspondant.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **Délibération 2022\_8\_8 : Spectacle de Noël**

La municipalité de Salles Lavalette, soucieuse d'offrir aux enfants et aux familles de Salles Lavalette une offre culturelle diversifiée, a décidé de proposer une programmation d'un spectacle de qualité dans le cadre du marché de Noël du 26 novembre 2022.

Cette prestation sera installée dans la salle des fêtes communale et assurée par la Compagnie Abac'Art.

Le montant prévisionnel du spectacle est de 990 €.

Madame le Maire précise qu'il est possible de solliciter auprès du Département de la Charente l'octroi d'une subvention de 396 € au titre du dispositif action culturelle-Spectacles.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désireux d'offrir un spectacle de qualité dans le cadre du marché de Noël,
- Accepte la proposition de prestation de la Compagnie Abac'Art pour un montant de 990 €,
- Sollicite la Département de la Charente pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif Action culturelle-Spectacle,
- Définit le plan de financement suivant :
  - Subvention départementale (40 %) : 396 €
  - Fonds propres (60 %) : 594 €
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

### **Atelier/Garage du Buisson :**

Visite d'un cabinet d'architecte en début septembre mais n'est pas en mesure de proposer une offre de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension des ateliers municipaux  
Consultation et visite de deux autres cabinets d'architecte à programmer  
Programmation d'une réunion de la commission Travaux afin de constituer un cahier des charges des travaux

### **Logement de la Mairie**

M. D est locataire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022

### **Maison Chartier**

Reste à effectuer le branchement électrique des pompes de l'assainissement, la mise en eau du réseau, la murette, la clôture, le parking, les espaces verts.  
Demander la repose du candélabre et la dépose du compteur de chantier  
Envisager une inauguration fin Octobre.

### **Aménagement du bourg**

Relevés topographiques finis et transmis à la mairie

## POINT COMMISSIONS COMMUNALES

### **Commission communication**

Bulletin municipal : manque des articles. Parution début octobre

### **Octobre Rose**

Installation des parapluies et décoration samedi 1<sup>er</sup> octobre (lampadaires, traversées de rues, commerces, services publics)

### **Marché de Noël**

Se rapprocher du SDEG 16 afin de programmer la pose des guirlandes de Noël

### **Information sur le dépistage des cancers**

Journée d'information programmée le 15 octobre 2022 à la salle des fêtes avec l'intervention du Dr PEGOT

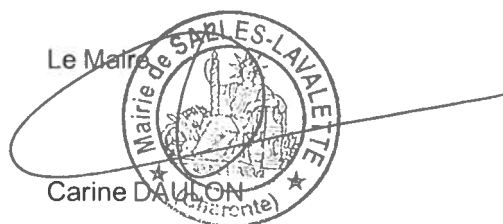
## QUESTIONS DIVERSES

Mme R. donne lecture du courrier de la Préfecture en réponse à la sollicitation sur la situation hydrique dramatique de la Lizonne.

Le prochain conseil municipal est programmé le mercredi 19 octobre 2022 à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Approuvé lors du conseil municipal du 19 Octobre 2022



La secrétaire de séance

Léa DESCHOENMAECKER

